

L'écriture inclusive ou écriture égalitaire : un enjeu pour et dans ATTAC

ATTAC inscrit son action dans une perspective de transition sociale, écologique et féministe. Cela passe par une démarche d'éducation populaire tournée vers l'action citoyenne. La question de l'usage de la langue dans cette démarche n'est pas secondaire. La langue française n'est pas neutre : elle est le produit d'une histoire sociale, de rapports de forces où le système patriarcal s'est imposé et détermine encore les rapports sociaux de genre dans le monde que nous voulons changer. Mais elle accompagne aussi l'évolution des mentalités et de la société : avec les progrès de l'émancipation des femmes, il est devenu insupportable à un grand nombre d'entre elles d'être invisibles dans la langue et une pratique d'écriture a commencé à se développer pour y remédier.

ATTAC ne peut être en dehors des enjeux actuels que représente l'utilisation de l'écriture inclusive/égalitaire dans nos écrits et nos discours... Dans tous les espaces de l'association, Attac doit veiller à mettre en cohérence ses objectifs politiques et ses pratiques. Ce document, réalisé par des membres de la commission genre et du bureau, vise à partager les enjeux politiques de cette démarche et à proposer un outil pour intégrer la dimension de l'égalité femmes-hommes dans son expression. Il a vocation à circuler largement. Aux comités locaux, aux militantes et militants, adhérents et adhérentes de s'en emparer !



Enjeux de l'écriture inclusive

Récemment, l'écriture inclusive s'est invitée dans les grands titres de la presse suite à la publication par l'éditeur Hatier d'un manuel scolaire utilisant cette écriture.

L'écriture inclusive vise à inclure le genre féminin dans la syntaxe et l'orthographe, pour faire cesser l'invisibilisation des femmes du fait en particulier de la prétendue neutralité d'un « masculin générique », dont la conséquence la plus manifeste est de faire disparaître les femmes des énoncés. Sans parler de la fameuse règle du masculin qui l'emporte sur le féminin, qui légitime la domination masculine.

L'enjeu est de réhabiliter la place des femmes et du féminin dans la langue, car on ne voit pas comment une société pourrait reconnaître l'égalité femmes-hommes si elle ne se soucie pas de reconnaître leur égalité symbolique dans ses discours. Cela ne suffira certes pas à éliminer la domination masculine, mais en parlant la langue de l'égalité, on retirera au sexisme l'un de ses instruments.

Alors pourquoi tous ces atermoiements sur une mise en application du principe d'égalité femmes-hommes dans la langue, portée par les associations féministes depuis plusieurs décennies et largement reprise par les institutions, depuis le Conseil de l'Europe jusqu'aux gouvernements français depuis plus de 30 ans ?

Tour d'horizon critique des arguments souvent invoqués

1/ La langue serait neutre du point de vue des dominations sociales

Faux : la langue est enjeu de pouvoir, les groupes sociaux la modèlent à leur avantage pour imposer leur vision du monde. Lorsqu'on parle de neutralité de la langue, en réalité on occulte les dominations à l'œuvre.

La dévalorisation du féminin, liée à la domination masculine, imprègne la langue française. De nombreux termes féminins sont péjoratifs ou servent d'insultes : gonzesse pour souligner l'absence de courage, pipelette ou commère pour désigner des personnes qui parlent à tort et à travers (alors que compère n'est pas dépréciatif), laideron, boudin, pimbêche, mégère, harpie... Rappelons que jusqu'en 1989, on attribuait des prénoms féminins aux ouragans, ce qui véhiculait l'image d'un potentiel dévastateur des femmes.

Cette dévalorisation du féminin conduit certaines femmes à revendiquer leur titre au masculin (Madame le principal, maître de conférences, etc.), plus prestigieux et respecté à leurs yeux.

En fait, la langue traduit magistralement les rapports de forces et les pouvoirs dans la société. Lorsqu'il est question de métiers féminisés et/ou socialement peu valorisés - comme caissière, infirmière... - l'emploi du féminin ne pose aucun problème. De façon plus explicite, on constate qu'un titre ou un métier sera employé tantôt au féminin, tantôt au masculin, selon le prestige de la fonction. Pas de difficultés pour parler de la doyenne des Français s'agissant d'une vieille dame centenaire, mais s'agissant de l'université, la doyenne deviendra Mme le doyen. Une directrice, ça passe très bien quand elle est à l'école, mais à la tête d'une entreprise, beaucoup de femmes sont encore directeurs !

Le discours reflète, mais formate aussi (voir encadrés 1 et 2).

1- Le discours formate les représentations

Les officines libérales l'ont bien compris. Qu'on pense par exemple à ce qu'induit comme représentation l'emploi de l'expression « charges » sociales au lieu de cotisations sociales. Les innovations linguistiques ne manquent pas dans le discours néolibéral, qui parle de personnes « assistées » et non plus de pauvres, de plans de sauvegarde de l'emploi au lieu de licenciements économiques, de « promouvoir le vieillissement actif » pour signifier reculer l'âge de retraite, etc. À défaut d'augmenter les salaires, on revalorise les appellations : hôtesse de caisse pour caissière ; techniciennes de surface pour femmes de ménage, etc.

La langue ne véhicule pas seulement la domination masculine et l'hégémonie néolibérale, d'autres discriminations ou dominations y sont entretenues, même si moins visibles. On ne compte plus les qualificatifs dépréciatifs pour les personnes homosexuelles ; les références implicites de la langue sont celles de l'hétéro-normativité et celles de l'homme blanc, elles invisibilisent toutes celles et ceux qui ne satisfont pas à ces normes sociales. Ces aspects ne seront pas abordés dans ce texte, qui s'inscrit néanmoins dans une réflexion plus générale sur la prétendue neutralité de la langue.

2/ En français le masculin serait générique et représenterait les deux sexes

Faux : le masculin n'est pas plus générique que le suffrage n'était universel avant 1944

À la Révolution française, la déclaration des Droits de l'Homme est proclamée... mais les femmes sont exclues de l'égalité politique, tout comme les hommes de couleur, ces derniers étant toutefois rapidement faits citoyens par la suite. Elles sont écartées du suffrage censitaire dont l'accès est interdit aux citoyens dits passifs (qui ne sont pas assez riches pour payer des impôts), y compris quand elles remplissent les conditions financières ! Et elles sont de nouveau exclues du suffrage dit universel de 1848... Ainsi, d'une déclaration des droits à l'autre, d'une loi électorale à l'autre, ce sont bien les femmes qui sont mises à l'écart. Le sujet du droit universel français devient un individu abstrait... mais toujours masculin.

En posant ainsi le masculin comme universel, on fait de celui-ci le général, tandis que ce qui n'est pas masculin, le féminin donc, devient le particulier. Déclarer le masculin comme générique revient à perpétuer cette asymétrie fondamentale qui fait des femmes une « catégorie particulière » de l'humanité... ce qui a comme conséquence de les exclure du langage et des représentations. Contrairement au procès qu'on fait à l'écriture inclusive, il ne s'agit pas de « rejeter l'égalité d'individus abstraits pour introduire la différence des sexes¹ », car en l'occurrence, la langue française marque déjà la différence des sexes, et elle le fait de manière inégalitaire ! Comment accepter que le féminin pluriel ne désigne que des personnes de sexe féminin et que le masculin pluriel, lui, puisse désigner des groupes mixtes ? Il s'agit donc de corriger cette inégalité, qui entretient une distinction – et une hiérarchie – entre les sexes au détriment de l'universel !

Les révolutionnaires françaises ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, elles qui demandèrent que cesse la suprématie de l'usage du masculin, en même temps qu'elles réclamèrent le droit de vote. « Le genre masculin ne sera plus regardé même dans la grammaire comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles. »

3/ La langue française serait un « monument » historique auquel on ne peut toucher

Voilà bien un étrange argument, d'un côté on met en avant l'historicité de la langue française, le fait qu'elle est le produit de plusieurs siècles d'histoire, en même temps que l'on avance son aspect inamovible, comme si l'histoire de la langue était close au 21^e siècle.

La langue évolue ainsi que la société, sans doute pas au même rythme, mais tous les ans environ une centaine de mots entrent et sortent du dictionnaire. Ces changements reflètent les tendances de la société actuelle. S'il existe des crispations, ce n'est pas parce que la langue bouge, c'est parce que ses évolutions manifestent que la domination masculine recule, et que cela angoisse beaucoup de gens. L'idée que ce mouvement pourrait être accéléré est insupportable à certains. La même chose s'est produite avec les « ABCD de l'égalité », programme d'éducation à l'égalité femmes-hommes à l'école : il a suscité une violente polémique... qui a abouti à sa suppression.

Si récemment les termes « Mademoiselle », « nom de jeune fille », « en bon père de famille » ont été officiellement bannis du langage administratif au motif juste qu'ils contrevenaient au principe de l'égalité femmes-hommes, si désormais l'on hésite à qualifier de « suffrage universel » le suffrage entre 1848 et 1945, en France, on parle toujours des Droits de l'homme, au contraire de la plupart des autres pays qui ont opté pour l'expression des droits humains ou leur équivalent.

Quant à la féminisation des noms de métier et des titres dans le langage administratif, elle a donné lieu depuis 1986, date de la première circulaire ministérielle, à une véritable bataille idéologico-linguistique qui n'est pas close. À plusieurs reprises dans l'actualité récente, le genre des titres a créé la polémique à l'Assemblée nationale, certains députés s'obstinant à servir du M^{me} le député aux élu^{es}, ou M^{me} le ministre aux membres du gouvernement.

Il est ironique de constater que si certaines personnes résistent à l'usage de nouvelles et même d'anciennes formes féminines, en revanche notre société va très vite lorsqu'il s'agit de masculiniser des professions traditionnellement féminines. On a ainsi créé maïeuticien comme masculin de sage-femme, danseur de ballet plutôt que ballerine, préposé aux chambres plutôt qu'homme de chambre. Et les femmes devraient accepter d'être nommées « facteur » ou « ingénieur »?

¹ Reproche fait notamment par le philosophe Gaspard Koenig.

2- Les représentations, un enjeu important en particulier auprès des jeunes

La supériorité du masculin sur le féminin doit cesser d'être enseignée à l'école. Ce message et sa traduction concrète ont un impact déplorable sur la perception que les filles ont de leur genre et elle conduit les garçons comme les filles à accepter la domination d'un sexe sur l'autre. De même, l'invisibilité des femmes conditionne l'imaginaire des jeunes filles et limite leur confiance en leurs potentialités. Ainsi lorsqu'on entend le mot avocat, il est bien plus probable que l'on imagine un homme plutôt qu'une femme. Beaucoup d'études² ont montré que l'impact de la féminisation ou de la rédaction épïcène³ est considérable. L'utilisation d'un « générique » masculin active en moyenne 77 % de représentations mentales masculines alors qu'une formulation épïcène n'en génère que 57 %.

Comment une petite fille qui n'a jamais lu ou entendu les féminins chirurgienne, politicienne, mécanicienne, etc. s'imaginera-t-elle pouvoir le devenir ? Les représentations constituent un enjeu important pour favoriser l'égalité professionnelle, avec l'accès des filles à tous les métiers.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, le langage continue de véhiculer le bon droit de l'agresseur. Que penser lorsque, pour un crime commis sur une femme, on continue de parler de crime passionnel ?

Féminiser la langue - ou plus exactement la démasculiniser - n'est pas la futilité que certains prétendent. Si c'était le cas, pourquoi assisterait-on à une telle levée de boucliers ? Si les mots utilisés n'ont pas d'impact sur la réalité, pourquoi existe-t-il un délit de propos raciste et d'incitation à la haine ? C'est bien parce que la société reconnaît que de tels propos contribuent à perpétuer l'oppression raciste qu'ils sont sanctionnés par la loi.

Certes, la langue à elle seule ne transformera pas le monde, mais elle y contribuera en changeant les représentations et en éliminant les stéréotypes de genre. Faire de l'écriture égalitaire un combat n'implique en rien de délaisser d'autres luttes, toutes aussi importantes. Tout comme remettre en question la novlangue néolibérale ne signifie pas délaisser les luttes sur le terrain social et politique.

Tour d'horizon de l'histoire de la langue française

Selon les dires de l'Académie depuis 1984, l'inclusion du féminin dans la langue introduirait « le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage ». En 2017, cette institution - qui depuis sa création en 1635 n'a vu siéger que huit femmes - a franchi un pas supplémentaire en qualifiant l'écriture inclusive de « péril mortel ».

Est-ce vraiment l'usage qui a consacré la suprématie du masculin dans la langue française, comme le prétend l'institution ? Eh bien, non. Un petit détour par l'histoire est à cet égard édifiant et permet de comprendre que l'invisibilisation du féminin a été une stratégie politique menée par des grammairiens et des académiciens au service des groupes dominants de la société. Une stratégie qui n'a guère que 400 ans d'existence...

La masculinisation de la langue

Dans « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin », Eliane Viennot⁴, professeure de littérature française de la Renaissance, fait la démonstration éclatante que la langue française a été infléchie délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par des lettrés qui s'opposaient à l'égalité des sexes ; de même qu'elle a été délibérément complexifiée pour que ceux qui maîtrisaient ses règles puissent « se distinguer des ignorants et des simples femmes », selon la formule d'un académicien en charge du Dictionnaire, Mézeray, vers 1660.

Avant les réformes promues par cette institution, tous les noms désignant des femmes étaient féminins. Le Livre de la taille de 1296-1297 donnait la liste des métiers soumis à l'impôt : parmi beaucoup d'autres,

² Markus Brauer et Michaël Landry, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? », in Manuel de grammaire non sexiste et inclusive, p. 18

³ Epïcène : terme dont la forme ne varie pas que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin (membre, cadre, fonctionnaire, propriétaire, ...)

⁴ Cette partie du texte sur l'évolution historique s'appuie largement sur les travaux d'Eliane Viennot.

aiguillere⁵, boursiere, chandeliere, chapeliere, coffriere, cordiere, feronne, fromagiere, mairesse, mareschale, merciere, ouvriere, potiere, prevoste, tainturiere, taverniere, etc. Si beaucoup de ces métiers ont disparu, certains existent toujours, de même que leur forme féminine, sans que personne ne trouve à y redire. C'est qu'il s'agit de métiers manuels, peu valorisés ; ou que les femmes sont réputées seconder leurs maris (bouchère). Personne n'a jamais évoqué de difficultés pour user du féminin dans cette configuration.

En revanche, la bataille linguistique s'est déchaînée sur les fonctions prestigieuses qui étaient les chasses gardées de la clergie (la classe vivant de savoirs validés par des diplômes universitaires – inaccessibles aux femmes). Au 17^e siècle, Nicolas Andry de Boisregard, médecin et professeur au Collège royal, affirme : « Il faut dire : cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre. Et non poétesse, philosophe, médecine, autrice, peintresse. » Il s'agissait concrètement de faire disparaître les mots féminins qui désignent des positions de prestige dans les carrières des lettres, des sciences et des arts.

La profession d'avocat est, elle aussi, emblématique de l'emprise de la domination masculine puisqu'il a fallu une loi pour autoriser ce qu'aucun texte n'interdisait⁶, l'accès des femmes au barreau. Mais on a imposé aux femmes, qui avaient gagné cette bataille, à porter le nom d'avocat, au masculin. La masculinisation de la langue n'a rien à voir avec sa morphologie, elle est la résultante des rapports de domination.

Le masculin, plus noble vraiment ?

L'entreprise de masculinisation de la langue française n'a pas seulement concerné les noms de métiers. En 1647, l'un des membres de l'Académie, Vaugelas, affirme ce que l'abbé Bouhours reprendra en 1675, à savoir que le masculin doit l'emporter sur le féminin en grammaire au motif qu'il est plus noble. Un siècle plus tard, le professeur Nicolas de Beauzée justifie que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

Selon cette règle, en présence de substantifs des deux genres, on doit accorder l'adjectif ou le participe au masculin pluriel. En dépit des prescriptions des grammairiens, l'accord de proximité qui était en usage (accord avec le substantif le plus proche) s'est maintenu dans la langue et perdurera jusqu'au 19^e siècle. Par exemple Racine, au 17^e siècle, écrit « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête » (Iphigénie, III, 5). C'est que, dans des cas comme celui-ci, l'accord au masculin pluriel heurterait l'oreille (« la flamme sont tout prêts »). On suggérera donc désormais d'inverser l'ordre des mots qui sera ainsi régulièrement adapté pour écrire « Cet acteur joue avec une noblesse et un goût parfaits » plutôt que « Cet acteur joue avec un goût et une noblesse parfaits », augmentant encore les risques de « fautes » chez celles et ceux qui n'ont pas une suffisante maîtrise du langage.

Cette même règle impose aussi d'employer le masculin pluriel dès qu'il y a un seul homme (voire un animal de sexe mâle) dans une assemblée de femmes. Au détriment du bon sens. On connaît l'exemple absurde : « un cochon et 50 femmes sont morts dans la tempête ». Mais on nous assure que c'est la marque du féminin qui dénature la langue et la complexifie !

3- Question de compréhension

Que comprendre lorsqu'on entend, par exemple, « parmi les personnels touchés par le stress et le burn out, les infirmiers sont surreprésentés » ? S'agit-il des seuls infirmiers hommes au sein d'une profession essentiellement féminine, le stress pouvant alors être lié à leur situation très minoritaire ? Ou s'agit-il de la profession dans son ensemble, et dans ce cas, ne serait-il pas plus clair de dire « la profession infirmière est surreprésentée » ?

Place à l'usage

L'usage a donné tort à l'Académie française sur la féminisation des titres et fonctions promulguée par le Gouvernement pour les affaires de l'État. En parallèle, les vocables écrivaine, auteure ou autrice, avocate, etc. se déploient irrésistiblement dans la langue parlée et écrite.

C'est l'usage qui prévaudra pour l'écriture inclusive et on verra bien ce qu'il entérine. Les politiques, les administrations, certaines maisons d'édition et journaux ont déjà modifié leur communication pour que les femmes ne soient plus discriminées dans le discours. Les guides de féminisation foisonnent et font l'objet de nombreuses initiatives d'éducation populaire.

⁵ L'accent n'existait pas à l'époque.

⁶ De la féminisation des noms à la parité : réflexion sur l'enjeu politique d'un usage linguistique, Claudie Baudino.

Le rôle des associations progressistes, notamment d'Attac, est sans nul doute de s'engager dans cette voie pour que vive la langue de l'égalité.

Les outils pour traduire cet objectif politique

L'écriture inclusive propose toute une stratégie pour un langage non sexiste, le point milieu sur lequel s'est focalisé à tort le débat n'en étant qu'un des éléments.

À partir des usages pratiqués dans l'édition ou par les organisations, nous proposons ici une série d'outils. Il appartient à chacune et chacun de se les approprier progressivement ou globalement. C'est une démarche à construire collectivement qui vise à rendre cohérents nos écrits avec le choix d'Attac de s'inscrire dans une démarche féministe. Comme dans d'autres domaines, il s'agit d'expérimenter des alternatives à l'ordre dominant, en l'occurrence ici à l'ordre patriarcal et à sa traduction dans la langue française.

1/ La féminisation lexicale

Adapter les fonctions au genre. Il existe différentes façons de féminiser, soit en donnant une forme féminine, soit en recourant à la forme historique, car les noms des fonctions, grades, métiers et titres existaient massivement au féminin avant la masculinisation du français.

Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres

docteur, docteure
avocat, avocate,
magistrat, magistrate
sénateur, sénatrice
artisan, artisane

Les pronoms

Des néologismes et de nouvelles graphies se sont développées dans les dernières décennies. Par exemple, à la place de il ou elle , on trouve el, iel (ou même ielle, ille), ce qui permet de désigner aussi des personnes ne se reconnaissant ni femme ni homme. Au pluriel, els, iels (ou ielles, illes) permettent de désigner des groupes mixtes. Ces formes très minoritaires aujourd'hui dans la langue ne le resteront peut-être pas toujours, l'usage en décidera.

2/ La féminisation syntaxique

• Les noms au pluriel

Actuellement, lorsque le pluriel est employé, les formes féminines disparaissent pour ne mentionner que le genre « le plus noble ». Pour réhabiliter les formes féminines, il existe plusieurs possibilités.

L'utilisation des doublets

Ne pas s'interdire de mentionner les deux formes, au féminin et au masculin, les mentionner par ordre alphabétique des termes :

- tous les Français et toutes les Françaises,
- celles et ceux,
- les agriculteurs et les agricultrices,
- les ouvriers et les ouvrières,

On peut aussi dans un texte alterner en mentionnant masculin et féminin, puis féminin et masculin.

Recourir aux termes épiciques

Quelques exemples : artiste, cadre, membre, secrétaire, guide, propriétaire, scientifique.

Opter pour des mots qui ne précisent pas le sexe comme : une personne, un être humain, le public, l'effectif, le personnel. Exemple : les droits de la personne humaine.

• Formuler les phrases de manière à éviter le masculin lorsqu'il est censé traduire l'universel

On peut modifier la forme de la phrase de façon à ne pas répéter les marques de genre, passer à la forme active du verbe ou inversement, utiliser le verbe à l'infinitif ou au participe présent, faire appel à des verbes impersonnels.

- être âgé de 18 ans minimum / avoir 18 ans minimum
- être très motivé / avoir une forte motivation
- le salarié pourra s'absenter / le personnel pourra s'absenter
- ils devront en faire la demande / la demande devra en être faite

L'effort et la réflexion pour trouver des formulations neutres sont un élément de la démarche égalitaire. Opposé à cette démarche, Bernard Pivot faisait remarquer⁷ : « Dire *Colette est l'une de nos plus grandes écrivaines* n'a pas le même sens que dire *Colette est l'un de nos plus grands écrivains* ». C'est encore vrai, mais cela pourrait bientôt ne plus l'être. En attendant, il est assez simple de tourner différemment la phrase : « Colette est l'une des plus grandes figures (ou l'un des plus grands noms) de notre littérature ».

• Appliquer l'accord de proximité

Il était en vigueur avant la masculinisation de la langue, il est possible de l'appliquer en présence d'un groupe de deux ou plusieurs noms. Dans ce cas, l'adjectif et le participe s'accordent en genre avec l'élément le plus proche auquel il se rapporte.

- les auditeurs et les auditrices intéressées sont invitées à téléphoner.
- les filles et les garçons sont gentils
- les comptes rendus et les délibérations sont prêtes, ou les délibérations et les comptes rendus sont prêts

Quelles graphies pour l'écriture égalitaire ?

Utiliser le point milieu pour représenter les deux sexes en rendant visible le féminin

Le point milieu s'obtient en tapant Alt+Maj+F sur Mac et, plus difficilement sur PC, avec Alt enfoncé puis en tapant successivement 0183 ou 250⁸. Son avantage est d'être distinct du point final d'une phrase (mais on trouve aussi l'écriture avec le point « normal », en bas de ligne).

Le point milieu unique (salarié·es) semble plus intéressant que le double (salarié·e·s) car il est plus discret tout en étant aussi compréhensible. C'est l'usage qui tranchera.

De même, il semble intéressant de privilégier le point lorsque il n'y a qu'une ou deux lettres à ajouter (citoyen·ne) et de préférer le doublet dans les autres cas (les éducateurs et éducatrices), par ordre alphabétique.

ingénieur·es
syndical·e
chef·fe / chef·fes
citoyen·ne / citoyen·nes
chercheur·e / chercheur·es (mais on peut choisir : chercheuse)
Français·es,
salarié·es, ...

Le point milieu est préférable aux parenthèses qui, en usage, indiquent un propos secondaire ; au slash qui connote une division ; à l'E majuscule (exemple salariéE) qui peut être interprété comme une considération différente entre féminin et masculin ; au tiret, qui peut poser problème dans les mots composés.

À noter que l'ajout de points concerne l'écriture et non l'expression orale. Personne ne conteste le point dans la forme « M.» pour Monsieur, ou « MM. » pour Messieurs. De même, le point milieu opère une abréviation, qui évite d'exprimer les deux mots (« citoyen·nes » pour éviter d'écrire « citoyennes et citoyens »). Mais si le texte a vocation à être lu oralement, il est très simple d'énoncer « les citoyennes et citoyens ».

⁷ Cité par Jean-Marie Harribey dans « le genre des choses et les choses de genre », Les Possibles n°16.

⁸ Selon les claviers. Les fabricants sont en train d'insérer le point milieu sur les claviers. En attendant, une autre solution est d'aller prendre le point milieu dans les caractères spéciaux.

Quelques documents utiles

Remarque préalable

La réflexion sur l'écriture progressant, les guides ont une durée de vie assez courte pour ce qui est de leurs préconisations. C'est pourquoi la plupart des guides émis depuis les années 1980 ont eu des rééditions modifiées. Même l'édition 2016 du guide du HCE est légèrement différente de celle de 2015 (notamment, on passe de « auteure » à « autrice »).

- *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Eliane Viennot - Donnemarie-Dontilly, Editions iXe - 2014, nouvelle édition augmentée, déc. 2017.

- *Manuel d'écriture inclusive*, 2015 : www.ecriture-inclusive.fr

- *Femme, j'écris ton nom*, 1999. Un guide avec plus de 2000 noms de fonctions, grades, métiers ou titres, au féminin et au masculin. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.shtml>

- *Le masculin ne l'emporte plus : manuel d'écriture non sexiste* – Michaël Lessard, Suzanne Zaccour, Editions Syllepse, février 2018.

- *Décatalogue pour une rédaction non sexiste*, 2010, Société d'étude CGT, <http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-publications/brochures/43-brochure-n4-sexisme-sept-2010>

- *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe - Guide pratique*, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, La Documentation française, 2016.

Rédactrices : **Christiane Marty, Marielle Topolet, Thérèse Villame** (membres de la commission Genre), **Annick Coupé** (bureau d'Attac), **Cécile Hanff** (siège).